

Compte- rendu du conseil municipal du mercredi 29 juin 2016

Présents : 14 sur 15

Absent excusé : Jérôme Maisse

Le Conseil municipal s'est réuni ce jour à 20h 30 en session ordinaire.

Préparation de la rentrée scolaire :

Le couperet est tombé : la quatrième classe, ouverte en 2012, ne pourra être maintenue pour la prochaine année scolaire : à deux élèves près, les effectifs s'avèrent insuffisants.

Pour ce qui concerne les TAP, le budget pour 2016 – 2017 ne permet pas de maintenir le poste de Luc Thomas. A regret, le conseil décide de ne pas renouveler son contrat. Le niveau d'activité restera cependant satisfaisant avec les effectifs en place. Dans le même ordre d'idée, le contrat d'Isabelle Roche est ramené à 7h1/2 par semaine. Après discussion, ces deux propositions sont votées à l'unanimité. La gratuité des TAP pourra ainsi être maintenue. En ce qui concerne les autres chapitres du domaine périscolaire, le prix du repas à la cantine est fixé à 3,55 € (4,60 € pour les adultes) et la 1/2 heure de garderie à 0,95 €. (l'inscription pour l'année reste à 7,50 €). Là aussi, ces décisions sont prises à l'unanimité.

Subventions aux associations :

Malgré la baisse continue de nos moyens financiers, les subventions aux associations seront maintenues à l'identique pour cette année, (la subvention exceptionnelle accordée l'an passé aux Fardelets n'est bien entendu pas reconduite). Ce qui donne les sommes suivantes :

ACCA :	190 €
Boules :	240 € (Cette association participe aux TAP)
Pompiers :	105 €
Classards :	140 €
Centre Culturel de Goutelas :	140 €
Club du 3 ème âge :	140 €
Comité des Fêtes :	210 €
FNACA :	60 €
Gym volontaire :	140 €
Fardelets :	140 €
Ludothèque :	85 €
Sou des Ecoles :	215 €
Tennis :	140 €
Foot (ESCM) :	140 €

Bien que cet organisme n'ait pas présenté de demande en ce sens, le cas du CERF est cependant évoqué : les relations avec la commune ne semblant pas être une priorité pour lui, il est décidé de ne pas lui octroyer de subvention (1 voix pour, 3 abstentions, 10 contre).

Marché de travaux. Voirie :

Pour la réfection de la partie haute du chemin de Gouterelle, 5 entreprises ont été consultées. Après ouverture des enveloppes, les moins disant ont été retenus :

Pour le volet terrassement, l'entreprise Verdier-Poyet pour 15 658,16 €

Pour le volet enrobé, l'entreprise Eiffage pour 20 443,50 €.

Questions diverses :

- Une réception sera organisée le vendredi 1^{er} juillet à 18 h 30 à la Salle des Fêtes à l'occasion du départ en retraite de Madame Degrave, directrice de l'école depuis 26 ans.

La municipalité est associée à cette petite fête, tout comme le Sou des Ecoles. Tous les membres du conseil sont bien sûr invités.

- Dans le même ordre d'idées, le maire et les adjoints invitent tous les membres du conseil ainsi que les employés communaux, avec leurs conjoints, à un repas de fin d'année (Eh oui ! la municipalité vit elle aussi au rythme scolaire !), samedi 2 juillet à 20 h 30. Ce sera l'occasion de fêter dignement un autre départ en retraite, celui d'Odile Barthélémy.

- Mise en place de la future Communauté de Communes autour de Loire-Forez : des commissions ont été créées, regroupant des membres des 4 Communautés concernées, afin de préparer l'organisation de demain. Les réunions se poursuivent (Assainissement, Tourisme...)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 00.